

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2025**

N° 2025-31

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT du mois de MARS, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET.

Date de Convocation :
20/03/2025

Etaient présents :

Date d’Affichage :
20/03/2025

*Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET
Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, Catherine CORNILLOT*

Nbre de Conseillers :
En Exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Absents excusés : David PETITON

Pouvoirs : David PETITON à Véronique DEPREUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

*Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public ;*

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la somme de 318 euros soit admise en non-valeur ; destinée à compenser les titres :

- n°25 en date du 10/03/2023 de 168 € (Coriolis – Remboursement suite non prise en compte de la résiliation)
- n°84 en date du 27 septembre 2021 de 150 € (Réservation de la salle réglée à 50%)

Les créances présentées sont irrécouvrables malgré les procédures intentées par le comptable public.

*Les crédits nécessaires à ces annulations seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025 de la Commune.
Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le registre dûment signé*

Véronique DEPREUX
Maire

Jean-François DEROIDE
Secrétaire de séance

